



# DÉLIBÉRATION

## du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></b>
---	<b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	<b>Était absente excusée :</b> Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).
Le <u>04/03/2026</u>	<b>Assistaient également au titre des services :</b> Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN
Publiée, le <u>05/03/2026</u>	<b>Secrétaire de séance :</b> Jérôme LECERF
Notifiée, le	<b>Date de la convocation :</b> 18 février 2026
<b>Délibération n°260303.30</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <b>Création d'un emploi non permanent d'animateur au foyer de jeunes à temps complet du 13/04/2026 au 26/04/2026</b>

Madame le Maire informe le Conseil municipal que compte-tenu de l'organisation des activités prévues au Foyer de Jeunes pendant les vacances de printemps, il convient de recruter du personnel saisonnier supplémentaire, dans le respect des dispositions réglementaires.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition de Madame le Maire,**

**Vu l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,**

**Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)**

- ▶ **CRÉE** un emploi saisonnier d'animateur à temps complet pour une durée de 2 semaines pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au foyer de jeunes, à compter du 13 avril 2026 au 26 avril 2026; ouvert sur le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ▶ **DIT** que son traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **PRÉVOIT et INSCRIT** les crédits correspondants au BP 2026.

Jérôme LECERF  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture  
044-214400962-20260303-26330D-DE  
Reçu le 04/03/2026